

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

A NE PUBLIER QU'AU MOMENT
DU DISCOURS

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

COMMUNIQUE N° 53 A
le 20 décembre 1965

Bureau de presse
750, Troisième Avenue,
New York
YUkon 6-5740

Contribution du Canada à l'Office de secours
et de travaux des Nations Unies pour les
réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Texte de la déclaration prononcée le lundi 20 décembre 1965
par le représentant permanent du Canada, M. Paul Tremblay,
devant la Commission spéciale de l'Assemblée générale.

Monsieur le Président, ma délégation est heureuse d'annoncer que, sous réserve de l'approbation du Parlement, le Canada souscrira en 1966 la somme globale de \$1,200,000 (Can.) à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. De cette somme, \$500,000 (Can.) seront souscrits en espèces et \$700,000 (Can.) sous forme de denrées, soit de la farine de blé.

En appuyant ainsi les activités déployées par l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine, en vue d'améliorer le sort de ces réfugiés, le Canada démontre une fois de plus et de façon concrète toute l'importance qu'il attache à l'oeuvre sociale, économique et humanitaire des Nations Unies.